



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le 27 novembre 2025 à 20 h 30, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou dûment convoqué, le 21 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : M. Antoine CHEVREUX

Étaient absents et représentés : M. Raymond HERIVEAUX représenté par M. Patrick PUIGRENIER, Mme Elodie TRICOT représentée M. Denis COCHET.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Martine RENIER

Date de convocation : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 2

1 - Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de séance – nomination du secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30.

Mme Martine RENIER est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Délibération n° 2025/11/01

2026 - Tarifs concessions cimetière

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs « concessions cimetière ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs « concessions cimetières, et approuve les tarifs suivants pour l'année 2026 :

Durée	Tombe/caveau	Cave urne (Inclus concession + cave urne installée par la commune)	Colombarium
50 ans	180,00	700,00	650,00
30 ans	110,00	650,00	575,00
15 ans	80,00	600,00	500,00
Taxe de dispersion dans le jardin du souvenir : 30 €			
Concession gratuite pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans			

Cette délibération est adoptée à 15 voix = pour.

2026 - Tarifs scolaires et Périscolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de valider les tarifs suivants pour l'année 2026 :

	Tarifs 2026
ACCUEIL DE LOISIRS ET MERCREDIS LOISIRS	
Repas	5,00 €
Garderie à la ½ heure commencée	1,00 €
Forfait « retard » après 18 h	20,00 €
T1 Semaine < 850 €	48,81 €
T1 Journée < 850 €	11,14 €
T1 1/2 Journée < 850 €	7,00 €
T2 Semaine entre 850 € et 1300 €	50,93 €
T2 Journée entre 850 € et 1300 €	11,35 €
T2 1/2 Journée entre 850 € et 1300 €	7,22 €
T3 Semaine > 1300 € ou non communiqué	53,05 €
T3 Journée > 1300 € ou non communiqué	11,57 €
T3 1/2 Journée > 1300 € ou non communiqué	7,43 €
RESTAURATION SCOLAIRE	
Maternelle	3,30 €
Elémentaire	3,99 €
Troisième enfant maternelle	1,69 €
Troisième enfant élémentaire	1,99 €
Adulte	5,28 €

GARDERIE PERISOLAIRE	
Tarif à la ½ heure commencée	1,00 €
Forfait « retard » après 18 h 30	20,00 €

FOURNITURE SCOLAIRE	
Maternelle	29,97 €
Elémentaire	30,94 €

Cette délibération est adoptée à 14 voix = pour, 1 voix = abstention.

Délibération n° 2025/11/03

2026 - Tarifs divers

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs « divers ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs « divers », et approuve les tarifs suivants pour l'année 2026 :

	Tarifs 2026
LES HALLES	50,00
SALLE DES ASSOCIATIONS	50,00
TABLES	
Commune	1,75
Hors Commune	2,20
BANCS	
Commune	0,90
Hors Commune	0,95
CONTRÔLE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
visite	90,00
contre visite	42,00

La location des tables et des bancs pour les associations est gratuite, uniquement si celle-ci prennent en charge le transport aller-retour directement à l'atelier. Si intervention des employés municipaux, la location des tables et des bancs sera facturée au tarif « commune »

Cette délibération est adoptée à 15 voix = pour.

Délibération n° 2025/11/04

Remboursement à la coopérative scolaire, école maternelle Henri Dès

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune a perçu une subvention de 475.00 € de l'inspection académique pour le projet : Parcours Artistiques et Culturels 1^{er} degré. L'école maternelle Henri Dès a porté et financé ce projet autour « voyage autour du monde ». Madame le Maire, après présentation du projet, propose de rembourser à la coopérative scolaire de l'école maternelle Henri Dès la somme de 475.00 € étant donné que le projet a été financé par l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de rembourser à la coopérative scolaire de l'école maternelle Henri Dès, la subvention reçue par la commune pour le projet Parcours Artistique et Culturel 1^{er} degré, porté et financé par l'école maternelle.
- Charge Madame le Maire d'émettre le titre pour le remboursement.

Cette délibération est adoptée à 15 voix = pour.

Délibération n° 2025/11/05

Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

Madame le Maire expose au conseil que les instructions budgétaires et comptables M57 exigent la comptabilisation d'écritures d'amortissement.

Dans ces conditions, les amortissements se pratiquent dans notre commune. Madame le Maire informe le conseil que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien (ou chaque catégorie de bien) par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal après exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré DISPOSE que les règles suivantes sont adoptées en matière d'amortissement selon le tableau ci-dessous :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
Compte 2041511	Biens mobiliers, mat et études (montant inf à 5000 €)	5 ans
Compte 2041511	Biens mobiliers, mat et études	12 ans
Compte 204181	Biens mobiliers, mat et études	12 ans
Compte 204182	Bâtiments et installations	12 ans
Compte 20421	Biens mobiliers, mat et études	12 ans
Compte 20422	Bâtiments et installations	12 ans

Cette délibération est adoptée à 15 voix = pour.

Délibération n° 2025/11/06

Règle de calcul des amortissements

Madame le Maire rappelle que lors de l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57, il avait été décidé que les amortissements sur les immobilisations acquises étaient pratiqués à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata-temporis. Compte tenu de la complexité, des jeux d'écritures comptables, et du faible montant pour certain amortissement, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de pratiquer la règle de calcul N+1 pour tous les biens à amortir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'appliquer la règle de calcul des amortissements N+1 pour tous les biens acquis à compter de l'année 2025.
- Charge Madame le Maire de faire exécuter cette délibération.

Cette délibération est adoptée à 15 voix = pour.

Délibération n° 2025/11/07

Décision modificative n° 1

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants pour la régularisation d'amortissement.

Fonctionnement dépenses :

681 042 : Dotations aux amortissements : + 4 430.31 €
681 Dotations aux amortissements, dépréciation et provision : + 359.45 €
6411/012 Personnel titulaire : - 4 789.76 €

Investissement recettes :

2804182/040 : Bâtiments et installations : + 4078.62 €
280421/040 : Biens mobiliers, mat et étude : + 0.69 €
280422/040 : Bâtiments et installations : + 351.00 €

Investissement dépenses :

2132/42 : Bâtiments privés : + 4 430.31 €

Cette délibération est adoptée à 15 voix = pour.

Questions diverses :

- **Réhabilitation du Cardon Blanc** : les travaux avancent. Décision a été prise de supprimer l'escalier qui va au grenier (moins-value d'environ 4 000 €)
- **Rencontre avec Soliha** : organisme qui s'occupe de la gestion des logements communaux. Visite du logement 3 Place Henri IV, travaux d'isolation et de toiture à faire, et visite du logement de l'école maternelle : possibilité de faire un appartement individuel, et un en colocation.
- **Aménagement de l'aire de camping-cars** : les travaux démarreront semaine 48
- **Travaux aménagement rue du Chapitre** : dans l'attente du résultat du sondage, la consultation va être lancée prochainement
- **Aménagement de la Route d'Angers et Grande Rue** : l'appel d'offres est lancé, la remise des offres est prévue le 15 janvier 2026.
- **Accueil d'un stagiaire en formation Secrétaire Général de Mairie** : alternance de cours et de période en mairie à compter du 24 novembre 2025
- **Commerce / supérette** : une offre a été validée par le propriétaire. Le dossier est en cours d'instruction chez le notaire

Le secrétaire de séance,
Mme Martine RENIER

Le Maire,
Mme Dominique de VALICOURT